



- Senonches
- La Ferté Vidame

**INSCRIPTION
Mercredis Novembre 2024**

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Désire inscrire mon enfant :

Age : ans

Cocher les mercredis retenus :
(Sous réserve de places disponibles)

- 06 Novembre
- 13 Novembre
- 20 Novembre
- 27 Novembre



MONTANT À RÉGLER :
(Se référer au barème figurant sur le dossier
Unique d'inscription)

....., € x Mercredis =, €

POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUEE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT SERA DU EN TOTALITE (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie ; dans ce cas, remboursement ou avoir sur présentation d'un certificat médical sous 15 jours).

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil (visible sur place ou sur le site internet : www.lespep28.org)

**SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE PRECEDE
DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »**

Fait à : Le :



- Senonches
- La Ferté Vidame

**INSCRIPTION
Mercredis Décembre 2024**

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Désire inscrire mon enfant :

Age : ans

Cocher les mercredis retenus :
(Sous réserve de places disponibles)

- 04 Décembre
- 11 Décembre
- 18 Décembre



MONTANT À RÉGLER :
(Se référer au barème figurant sur le dossier
Unique d'inscription)

....., € x Mercredis =, €

POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUEE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT SERA DU EN TOTALITE (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie ; dans ce cas, remboursement ou avoir sur présentation d'un certificat médical sous 15 jours).

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil (visible sur place ou sur le site internet : www.lespep28.org)

**SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE PRECEDE
DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »**

Fait à : Le :

BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarif à définir selon les revenus déclarés aux services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Partenaires).

Pensez donc à mettre à jour votre dossier auprès des services de la CAF même si vous ne recevez pas de prestations. Le calcul de votre quotient ne pourra vous être fourni que par le secrétariat des PEP 28.

Remise : -10% pour le 2^{ème} enfant et 20% pour le 3^{ème} enfant et plus lorsqu'ils sont présents en même temps.

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES Journée avec repas et goûter	
Revenus	Tarif par jour
0 à 1 200 €	05.90 €
1 201 à 1 600 €	07.35 €
1 601 à 2 000 €	08.75 €
2 001 à 2 800 €	10.40 €
2 801 à 3 200 €	11.83 €
3 201 à 3 600 €	13.31 €
3 601 à 4 000 €	14.74 €
4 001 et + et Hors Communauté de Communes	16.22 €

BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarif à définir selon les revenus déclarés aux services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Partenaires).

Pensez donc à mettre à jour votre dossier auprès des services de la CAF même si vous ne recevez pas de prestations. Le calcul de votre quotient ne pourra vous être fourni que par le secrétariat des PEP 28.

Remise : -10% pour le 2^{ème} enfant et 20% pour le 3^{ème} enfant et plus lorsqu'ils sont présents en même temps.

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES Journée avec repas et goûter	
Revenus	Tarif par jour
0 à 1 200 €	05.90 €
1 201 à 1 600 €	07.35 €
1 601 à 2 000 €	08.75 €
2 001 à 2 800 €	10.40 €
2 801 à 3 200 €	11.83 €
3 201 à 3 600 €	13.31 €
3 601 à 4 000 €	14.74 €
4001 et + et Hors Communauté de Communes	16.22 €